



EUROPE

**Comité régional de l'Europe
Cinquante-huitième session**

Tbilissi (Géorgie), 15-18 septembre 2008

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

EUR/RC58/5 Add.1
14 septembre 2008
80789
ORIGINAL : ANGLAIS

**Quinzième Comité permanent du Comité régional
Rapport sur la sixième session et les sessions spéciales**

Le présent document contient le rapport sur la sixième session du quinzième Comité permanent du Comité régional (CPCR), tenue à Tbilissi (Géorgie) le dimanche 14 septembre 2008. Il doit être lu parallèlement au rapport de synthèse du quinzième CPCR (document EUR/RC58/5).

Introduction

1. Le quinzième Comité permanent du Comité régional (CPCR) a tenu sa sixième session au Sheraton Metechi Palace Hotel à Tbilissi (Géorgie), le dimanche 14 septembre 2008, la veille de l'ouverture de la cinquante-huitième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe.
2. Dans son introduction, la présidente a remercié le pays hôte d'avoir invité tous les États membres européens de l'OMS à la cinquante-huitième session. Le directeur régional s'est félicité de la coopération étroite qui avait eu lieu entre le secrétariat et le Comité permanent au cours des préparatifs en vue de la session. Le membre de la Suisse s'était excusé.

Rapports sur les sessions précédentes

3. Les rapports sur la cinquième session du quinzième CPCR, tenue au Siège de l'OMS le 18 mai 2008, et sur la session supplémentaire tenue à Tallinn (Estonie) le 27 juin 2008, immédiatement après la clôture de la Conférence ministérielle européenne de l'OMS sur les systèmes de santé, ont tous deux été adoptés sans modification, de même que les rapports sur les trois sessions spéciales tenues par téléconférence les 13 et 20 août et le 2 septembre 2008 (voir annexe).

Examen du programme provisoire de la cinquante-huitième session

4. Le Comité permanent a relevé que le Président et le Premier ministre de Géorgie devaient participer à la cinquante-huitième session à des moments différents et est convenu que de légères modifications pourraient en conséquence être apportées au programme de la session. Le secrétariat a confirmé que le point intitulé « Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé » (question renvoyée aux comités régionaux par le Conseil exécutif) devrait être examiné en séance publique, et une modification du programme allant dans ce sens serait proposée pour examen par le Comité régional.
5. La présidente a expliqué que l'extension du point « Discussion sur le rapport du directeur régional » pour en faire plus largement un « Débat général » à l'ordre du jour de la cinquante-huitième session avait pour objet de donner aux représentants des États membres la possibilité d'exprimer leur opinion sur des questions qui n'étaient pas spécifiquement couvertes par le programme, tout en assurant le déroulement d'un débat mieux ciblé au cours du reste de la session. Le CPCR est convenu qu'il aurait pu être plus logique de placer le débat général après des points tels que l'allocution du directeur régional, le rapport du Comité permanent et l'examen des questions découlant des résolutions et décisions de l'Assemblée mondiale de la santé et du Conseil exécutif, mais qu'il ne convenait pas d'examiner de tels changements à ce stade.
6. Le Comité permanent a été informé que le directeur régional avait reçu, de la vice-ministre de la Santé de la Fédération de Russie, une nouvelle lettre, datée du 10 septembre 2008, déclarant que son pays ne serait pas en mesure de participer à la cinquante-huitième session mais exprimait l'espoir que la présentation par son pays d'une candidature à un siège au Groupe de prospection régional serait prise en considération par les États membres lors de la session. Le Comité permanent a recommandé que, lors de l'ouverture de la cinquante-huitième session, le président sortant de la cinquante-septième session donne les informations générales nécessaires, en expliquant que tous les critères déterminant la possibilité de tenir la session avaient été remplis et que toutes les mesures possibles avaient été prises pour assurer la participation de tous les États membres ; il devrait ensuite demander aux membres du Comité régional s'ils avaient une objection contre la suspension immédiate de l'alinéa 2.2 d) de l'article 14 du règlement intérieur du Comité régional, à la demande de la Fédération de Russie.

Composition d'organes et de comités de l'OMS

7. Le CPRC a été informé que le directeur régional avait reçu, du directeur du Département de la coopération internationale du ministère polonais de la Santé, une télécopie datée du 11 septembre 2008 l'informant du remplacement du candidat de ce pays à un siège au Conseil exécutif et au Comité permanent par une autre personne.

8. Le Comité permanent s'est mis d'accord sur les candidats qu'il recommanderait pour des sièges au CPRC, au Comité Politiques et coordination du Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine et du Groupe de prospection régional. Le CPRC a rappelé qu'il avait étudié, au cours de l'année écoulée, la question d'une modification du nombre de membres du Groupe de prospection régional (actuellement trois) pour tenir compte de l'existence de quatre groupements sous-régionaux utilisés pour les désignations au Conseil exécutif ; comme cela n'avait pas été possible dans les limites du temps disponible, il a recommandé que l'un des membres suppléants du Groupe de prospection régional soit désigné en tant que « primus inter pares ».

9. Aucun consensus ne s'est dégagé en ce qui concerne les candidats à des sièges au Conseil exécutif, mais le CPRC est convenu d'informer les délégations des États membres au sujet de ses délibérations ; la présidente demanderait l'avis du conseiller juridique de l'Organisation sur la meilleure façon de le faire.

Divers

Bureau de la cinquante-huitième session

10. Le Comité permanent a approuvé les propositions du secrétariat relatives au bureau de la cinquante-huitième session.

Conclusion

11. Les membres sortants du CPRC ont rendu hommage à la compétence avec laquelle la présidente avait guidé les travaux du Comité permanent au cours de l'année.

Annexe

Rapport sur la première session spéciale

Introduction

1. Le mercredi 13 août 2008, le quinzième Comité permanent du Comité régional de l'OMS pour l'Europe (CPCR) a tenu une session spéciale par téléconférence, organisée en application de l'article 5 de son règlement intérieur. L'objet de cette session était d'examiner les incidences que pourrait avoir la situation en Géorgie sur la cinquante-huitième session du Comité régional de l'Europe. En raison de problèmes techniques, les docteurs Francesco Cicogna (Italie) et Marat Mambetov (Kirghizistan) n'ont pu prendre part à la session, et le docteur Danka Farkasova (Slovaquie) n'a pu y participer que partiellement.

Cinquante-huitième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe

2. Le ministre géorgien de la Santé avait été convié à la session afin de présenter le point de vue de son gouvernement sur la situation dans son pays et ses conséquences sur la tenue de la cinquante-huitième session du Comité régional de l'Europe à Tbilissi en septembre 2008. Il a déclaré que la capitale était calme et que ses infrastructures, son secteur financier et son système de transport fonctionnaient correctement. Il a ajouté que le gouvernement géorgien avait bon espoir que le processus de médiation, auquel participent l'Union européenne et la Commission européenne, mette bientôt fin aux problèmes, et était reconnaissant de l'aide humanitaire considérable envoyée par d'autres pays. Il a également précisé que le secteur de la santé parvenait à faire face au nombre important de patients actuellement pris en charge dans ses hôpitaux et ne manquait pas d'équipement médical ni de produits pharmaceutiques.

3. Le Président et le gouvernement géorgiens se réjouissaient à la perspective d'accueillir comme prévu la cinquante-huitième session du Comité régional de l'Europe.

4. Les membres du CPCR ont fait part de leur sympathie envers le peuple géorgien et se sont félicités de l'optimisme de la Géorgie concernant la tournure que pourraient prendre les événements. Il a été décidé que la cinquante-huitième session du Comité régional devrait se dérouler comme prévu, mais que le directeur régional devrait établir un plan de rechange qui serait appliqué le cas échéant. Le CPCR est également convenu que les États membres devraient être informés immédiatement de cette décision. Eu égard au délai nécessaire pour l'obtention des visas et l'organisation des voyages, pour que tous les membres puissent participer à la session, il n'a pas encore été possible de proposer des dates précises pour la cinquante-huitième session dans l'hypothèse où elle se tiendrait en un autre lieu.

5. La présidente du CPCR a demandé au secrétariat de rédiger une lettre, qui serait signée par elle-même et le directeur régional, pour envoi aux États membres le jour suivant.

6. Il était prévu que la sixième session du quinzième CPCR se tienne à Batoumi (Géorgie) préalablement à la cinquante-huitième session du Comité régional. Compte tenu de la situation, le CPCR a décidé de modifier le lieu et la date de cette session, qui devrait se tenir à Tbilissi le dimanche précédant la cinquante-huitième session du Comité régional.

7. La présidente du CPCR et le directeur régional sont convenus de rester régulièrement en contact l'un avec l'autre et avec le gouvernement géorgien, et de convoquer une autre session du CPCR lorsque cela serait nécessaire. Le conseiller juridique du Siège de l'OMS fournira, le cas échéant, des orientations.

Rapport sur la deuxième session spéciale

Introduction

1. À la suite de sa session spéciale tenue le 13 août 2008, le quinzième Comité permanent du Comité régional de l'OMS pour l'Europe (CPCR) a tenu une deuxième session spéciale par téléconférence le 20 août 2008, pour continuer son examen des incidences que la situation en Géorgie pourrait avoir pour la cinquante-huitième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe. En raison de problèmes d'ordre technique, le docteur Marat Mambetov (Kirghizistan) et le docteur Danka Farkasova (Slovaquie) n'ont pu participer à la téléconférence.

Cinquante-huitième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe

2. Le ministre géorgien du Travail, de la Santé et des Affaires sociales a indiqué qu'à Tbilissi, la capitale, la situation était aussi normale qu'elle l'avait toujours été : les vols des compagnies aériennes étrangères avaient lieu conformément aux horaires et les hôtels accueillaien un grand nombre de dignitaires et de journalistes. Cependant, la partie occidentale du pays était moins stable : aucune confrontation militaire ne s'était produite et des échanges de prisonniers de guerre et de civils avaient eu lieu, mais des mouvements importants de personnes déplacées dans le pays et de réfugiés étaient observés. Cependant, l'infrastructure était en cours de réparation, l'État fonctionnait comme un État doit le faire et le gouvernement reconfirmait de façon ferme qu'il souhaitait accueillir la cinquante-huitième session du Comité régional et était prêt à le faire.

3. Le directeur régional, qui était en mission en Géorgie, a signalé qu'il avait rencontré le coordonnateur résident des Nations Unies en Géorgie, M. Robert Watkins, des représentants d'organisations internationales et du ministère du Travail, de la Santé et des Affaires sociales et d'autres fonctionnaires, ainsi que la Première Dame de Géorgie, qui avait été invitée à prononcer une allocution lors de la cinquante-huitième session du Comité régional. Comme la situation en Géorgie était très fluide et changeait rapidement, il semblait actuellement prématuré de prendre une décision définitive concernant la cinquante-huitième session du Comité régional. Le directeur régional avait également rencontré des membres de l'équipe de l'OMS dans le pays, qui avaient souligné que la population, et en particulier les réfugiés, se sentaient moralement soutenus par la présence d'organisations internationales, et que la tenue de la session du Comité régional à Tbilissi contribuerait à ce soutien moral. Par ailleurs, le pays était en mesure de mener les activités logistiques nécessaires pour la tenue de cette session.

4. Les membres du CPCR ont réaffirmé leur empathie avec le peuple géorgien et se sont félicités des informations de première main fournies par le ministre et le directeur régional. Cependant, ils ont constaté que la situation sur le terrain continuait d'être très fluide et imprévisible.

5. En réponse à une question de la présidente du CPCR concernant la possibilité de tenir la cinquante-huitième session du Comité régional au Bureau régional de l'OMS pour l'Europe à Copenhague aux dates initialement prévues (15-18 septembre 2008), le directeur de l'Administration et des finances a fait observer qu'un minimum de trois semaines serait nécessaire, après réception de la lettre d'invitation officielle, pour que les représentants de tous les pays aient la certitude d'obtenir des visas d'entrée au Danemark et qu'il serait difficile (et coûteux) de trouver des chambres d'hôtel à Copenhague ou à proximité dans un délai aussi court. En outre, si l'accord avec le pays hôte initialement désigné était rompu, il pourrait en résulter un coût financier. Compte tenu de ces informations, le CPCR a constaté qu'il devait prendre une décision, au cours de la réunion actuelle, concernant l'opportunité de tenir la cinquante-huitième session du Comité régional à Copenhague aux dates initialement prévues. En conséquence, il a décidé qu'il ne serait pas souhaitable de transférer la session à Copenhague à ces dates.

6. Les options suivantes ont été recensées :

- a) poursuivre les préparatifs en vue de tenir la cinquante-huitième session du Comité régional à Tbilissi du 15 au 18 septembre 2008 ;
- b) tenir la session à Tbilissi à des dates ultérieures ; ou
- c) tenir la session à Copenhague à des dates ultérieures.

Le membre géorgien du CPRC a souligné que son gouvernement était intimement convaincu que la cinquante-huitième session du Comité régional devait se tenir en Géorgie, comme le Comité régional l'avait décidé dans sa résolution EUR/RC57/R3, adoptée un an auparavant. L'OMS, comme les Nations Unies dans leur ensemble, devait rester une partie neutre dans les situations de conflit : le transfert de la session hors de Géorgie aurait des implications politiques importantes et serait susceptible d'être mal interprété. Il a confirmé que son pays serait capable et désireux de tenir la session à des dates ultérieures.

7. Le directeur régional a informé le CPRC que, pour fournir une contribution régionale aux discussions du Conseil exécutif concernant le projet de budget programme 2010-2011 et respecter le calendrier du directeur général, la cinquante-huitième session du Comité régional devrait se tenir au plus tard à la fin du mois d'octobre ou au début du mois de novembre 2008. En outre, il a fait observer qu'il se rendrait à Moscou la semaine suivante pour discuter de l'assistance de l'OMS à l'égard de la situation humanitaire avec le ministère de la Santé et du Développement social de la Fédération de Russie et qu'il discuterait également de la cinquante-huitième session du Comité régional.

8. En conséquence, le CPRC est convenu qu'il tiendrait une nouvelle téléconférence le 1^{er} ou le 2 septembre 2008, pour prendre une décision finale concernant l'opportunité de tenir la cinquante-huitième session du Comité régional à Tbilissi aux dates initialement prévues, compte tenu de la situation en matière de sécurité et des conditions régissant les voyages, l'assurance, etc. à ce moment-là. S'il était décidé de reporter la cinquante-huitième session, le CPRC recommandait que les dates initiales prévues pour la cinquante-huitième session (15-18 septembre 2008) pourraient être utilisées pour une session spéciale du CPRC qui se tiendrait au Bureau régional à Copenhague en vue de prendre une décision finale concernant le lieu et les dates appropriés de la cinquante-huitième session. Les membres ont exprimé leur espoir que, dans l'éventualité d'un report, le lieu pourrait rester Tbilissi.

9. La présidente du CPRC a prié le secrétariat d'établir une lettre adressée aux États membres, qu'elle-même et le directeur régional signeraient, pour les informer de la décision prise au cours de la session actuelle. Elle a également prié le secrétariat de faire en sorte que le rapport sur cette session indique clairement les différentes options examinées, pour que les membres du CPRC puissent tenir des consultations au niveau national avant la téléconférence suivante, le 1^{er} ou le 2 septembre 2008.

Rapport sur la troisième session spéciale

Introduction

1. Le quinzième Comité permanent du Comité régional (CPCR) a tenu, le mardi 2 septembre 2008, une troisième session spéciale par téléconférence, convoquée en application de l'article 5 de son règlement intérieur, pour continuer son examen des incidences que la situation en Géorgie pourrait avoir pour la cinquante-huitième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe. Tous les membres du CPCR ont pris part à cette téléconférence.

Cinquante-huitième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe

2. Le ministre du Travail, de la Santé et des Affaires sociales de Géorgie a signalé que la situation générale à Tbilissi, ainsi que la sécurité, étaient nettement meilleures qu'elles ne l'avaient été deux semaines plus tôt : les aéroports, les hôtels et les banques fonctionnaient normalement, et une réunion de haut niveau de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) aurait donc lieu comme prévu le 16 septembre 2008. Il ne devrait pas y avoir de problème de visas non plus : des lettres personnelles d'invitation étaient envoyées aux participants qui devaient en obtenir et le ministère géorgien des Affaires étrangères avait été prié de charger ses ambassades et consulats de délivrer les visas dans les trois jours ouvrables.

3. Il a souligné que le ministère géorgien du Travail, de la Santé et des Affaires sociales n'avait pas l'intention de politiser la session du Comité régional. En fait, le maintien des dates initialement prévues témoignait d'un désir de ne pas lier la tenue de la session à la situation actuelle. Les préparatifs étaient bien avancés et se poursuivaient sans entrave ; le ministère du Travail, de la Santé et des Affaires sociales était prêt à accueillir tous les participants et à leur offrir son hospitalité sur un pied d'égalité.

4. Le directeur régional a indiqué qu'il s'était rendu au ministère de la Santé et du Développement social de la Fédération de Russie, à Moscou le jeudi 28 août 2008, afin d'examiner la situation concernant les réfugiés (une mission d'évaluation serait menée avec du personnel du bureau de pays de l'OMS) et de discuter de la cinquante-huitième session. Des assurances mutuelles avaient été données qu'aucune utilisation politique ne serait faite de la cinquante-huitième session et que la délégation russe participerait et aurait plein accès au pays hôte et le droit et la possibilité de participer pleinement à la session. Les pouvoirs de la délégation russe avaient également été remis au directeur régional. Juste avant la présente session du CPCR, le directeur régional avait reçu du vice-ministre de la Santé de la Fédération de Russie une lettre indiquant que « la rupture unilatérale par la Géorgie des relations diplomatiques avec la Fédération de Russie ... rendait problématique la participation de la délégation russe aux travaux » de la cinquante-huitième session du Comité régional.

5. Le directeur régional avait aussi, le matin, reçu du directeur du département Soutien et services opérationnels du Siège de l'OMS un message électronique l'informant que « la situation à Tbilissi était redevenue normale » et qu'il n'y avait « pas de menaces identifiées pour le moment » et « les autorisations de sécurité peuvent être accordées. Aucun problème par conséquent pour tenir la session du Comité régional à Tbilissi. »

6. Le conseiller juridique de l'Organisation a confirmé que l'OMS et le pays hôte avaient l'obligation d'assurer des conditions égales pour la participation de tous les États membres aux sessions des organes directeurs, mais que les pays avaient le droit de ne pas participer à de telles sessions si elles ne les souhaitaient pas. Le ministre géorgien du Travail, de la Santé et des Affaires sociales a fait observer que la rupture des relations diplomatiques n'empêchait pas la libre circulation des parents ou de délégations officielles, et qu'une lettre d'invitation du pays hôte avait été envoyée au ministère de la Santé et du Développement social de la Fédération de Russie aux fins de l'obtention de visas. Le directeur régional a donné l'assurance que les préparatifs en vue de la cinquante-huitième session effectués par l'OMS l'étaient pour tous les États membres.

7. En réponse à une question soulevée par un membre du CPRC concernant la règle énoncée à l'alinéa 2.2 d) de l'article 14 du règlement intérieur du Comité régional aux termes duquel « les États membres qui ont présenté des candidatures à des sièges au sein de comités et d'autres organes doivent être présents au Comité régional lors de l'examen du point correspondant de l'ordre du jour », le conseiller juridique a fait observer que l'article 48 permettait la suspension d'une disposition quelconque, soit avec un préavis de 48 heures ou, si le Comité régional approuvait unanimement une telle proposition, immédiatement et sans préavis.

8. La présidente du CPRC a soulevé la question de l'assurance voyage des participants à la cinquante-huitième session. Cependant, un certain nombre de pays examinaient la recommandation relative aux voyages en Géorgie actuellement en vigueur ; si les restrictions n'étaient pas entièrement levées, une assurance spéciale était souvent nécessaire (à un coût plus élevé). Le directeur régional a fait observer que l'Organisation était tenue par des règles strictes concernant le soutien financier qu'elle pouvait donner aux pays pour participer à des sessions des organes directeurs, mais qu'elle était prête à fournir une aide lorsque cela était possible.

9. Résumant les débats, la présidente a rappelé qu'à sa précédente session spéciale, le CPRC était convenu de prendre une décision définitive le 2 septembre 2008 sur l'opportunité de tenir la cinquante-huitième session du Comité régional à Tbilissi aux dates initialement prévues, compte tenu de la situation en matière de sécurité et des conditions régissant les voyages, l'assurance, etc. à ce moment. Tant les autorités géorgiennes que les Nations Unies considéraient actuellement que la situation en matière de sécurité était acceptable. Les conditions régissant les voyages (vols et visas) et l'assurance n'empêcheraient pas la tenue de la cinquante-huitième session comme prévu, et des assurances avaient été données que tous les États membres auraient la possibilité de participer à la session.

10. En conséquence, le CPRC a décidé à l'unanimité que la cinquante-huitième session du Comité régional devait avoir lieu comme prévu à Tbilissi du 15 au 18 septembre 2008. Entre-temps, le directeur régional et la présidente du CPRC enverraient une lettre commune à tous les États membres de l'OMS de la Région européenne pour expliquer les raisons de la décision du CPRC.

11. Le quinzième CPRC est convenu de tenir sa dernière session ordinaire à Tbilissi le dimanche 14 septembre à 11 heures, la veille de l'ouverture de la cinquante-huitième session du Comité régional.